



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 71.220/2
du 28 mars 2022

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté
du 19 janvier 2022 relatif à la Cellule audit de l'Inspection des
Finances pour les Fonds européens'

Le 18 mars 2022, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre-Président du Gouvernement wallon à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du 19 janvier 2022 relatif à la Cellule audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 25 mars 2022. La chambre était composée de Pierre VANDERNOOT, président de chambre, Patrick RONVAUX et Christine HOREVOETS, conseillers d'État, et Béatrice DRAPIER, greffier.

Le rapport a été présenté par Marc OSWALD, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 28 mars 2022.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet appelle l'observation suivante.

L'arrêté en projet, qui a pour unique objet de modifier la composition de la cellule audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens créée auprès du Gouvernement wallon, a trait à des mesures d'organisation interne. Il ne touche pas à la situation juridique des membres du service concerné et ne modifie pas davantage les règles de droit matériel applicables à l'activité de ladite cellule.

Il s'ensuit que l'arrêté en projet ne revêt pas de caractère réglementaire au sens de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, des lois coordonnées 'sur le Conseil d'État', de telle sorte que la section de législation n'est pas compétente pour donner un avis à son sujet.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Béatrice DRAPIER

Pierre VANDERNOOT